

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	2
CAYRIECH, UN VILLAGE DE CARACTÈRE	4
CAYRIECH, UN VILLAGE DANS UN ENVIRONNEMENT RURAL D'EXCEPTION.....	7

INTRODUCTION

Suite au débat au sein du Conseil Municipal portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), un projet global a été défini par la commune. Elaboré à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager.

Ce projet communal a été élaboré dans une logique de développement durable, conformément aux principes de la Loi SRU (article L121-1 du code de l'urbanisme). Il répond ainsi à 3 objectifs fondamentaux, que sont :

- L'équilibre entre un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages.
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ainsi que d'équipements publics, en tenant compte de l'équilibre emploi / habitat, ainsi que des moyens de transport et de gestion des eaux.
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, ruraux, la maîtrise des besoins de déplacements et de la circulation automobile, la préservation de l'environnement, des sites paysagers naturels ou urbains.

Le contenu du PADD a été défini dans les articles L123-1 et R123-3 du Code de l'Urbanisme. Depuis la loi « Urbanisme et Habitat », le PADD n'est pas directement opposable ; il s'agit d'un document simple, accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair en Conseil Municipal. Le PADD présente le projet communal pour les années à venir, en exprimant les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.

La volonté de Cayriech est de continuer à accueillir une population nouvelle, en offrant un cadre de vie de qualité et en conservant son caractère rural. Pour cela, le projet d'aménagement et de développement durable s'articule autour d'un constat :

CAYRIECH EST UN VILLAGE DE CARACTÈRE DANS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

P.A.D.D.

Cayrieich, un village de caractère

Le village de Cayrieich a fait l'objet d'un projet ambitieux de revalorisation et d'embellissement de son bourg. La valorisation du patrimoine par une restauration de qualité et la réalisation de lotissements de qualité a permis à la commune de conserver son village de caractère dans son environnement exceptionnel tout en impulsant une croissance démographique.

La commune souhaite donc prolonger cette dynamique en favorisant cet équilibre entre qualité du cadre de vie et accueil d'une population nouvelle sans pour autant mettre en péril les ressources communales.



✱ UN VILLAGE DE CARACTÈRE À PRÉSERVER

La commune possède un ensemble architectural au cœur d'un écrin de verdure qu'elle souhaite préserver. Afin de conserver le cachet de cet ensemble :

- le développement de l'urbanisation sera conçu dans un esprit de respect du paysage local,
- le petit patrimoine caractéristique du terroir Cayriechois et représentatif du Quercy Caussadais (pont en pierre, lavoir, pigeonnier, ...) qui participe à l'identité du village sera protégé.
- Une zone tampon entre le village et les espaces agricoles sera mise en place afin de ne pas autoriser l'implantation d'exploitations trop proche du bourg qui pourraient potentiellement devenir des sources de nuisances. Dans un même temps, il s'agit d'anticiper les éventuels conflits d'intérêt entre agriculteurs et non-agriculteurs. Les terres pourront être exploitées, seules les constructions agricoles seront interdites.

*** UNE CENTRALITÉ DU BOURG À RENFORCER**

Le bourg est aujourd'hui fortement contraint par la présence de La Lère et sa zone inondable.

Néanmoins, la municipalité a pour objectif de promouvoir un développement urbain limité proche du bourg en prenant en compte la zone inondable : cette urbanisation, qui se fera dans le respect de la qualité architecturale existante, permettra de renforcer l'offre en logements.

*** DES ZONES URBAINES À RENFORCER**

L'essentiel du potentiel d'accueil à vocation d'habitat est prévu aux quartiers « Gajou-Giscou » et « Colombie » avec une urbanisation qui s'appuiera sur la trame végétale. Une liaison douce sera créée entre le bourg et le quartier « Colombié ». Elle traversera l'arboretum pour rejoindre le centre du village.

Cette urbanisation, fondée sur les voies structurantes et les espaces boisés existants, se fera selon un phasage en deux temps permettant ainsi un accueil maîtrisé des nouvelles populations et une extension du réseau d'assainissement pour l'essentiel des zones à urbaniser.

*** UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE À ENTREtenir**

Cayriech bénéficie d'atouts liés à la qualité de son site qui ont permis le développement de structures d'hébergement touristique (gîtes et camping). Le tourisme constitue désormais un axe majeur du développement communal. La commune a donc pour objectif de :

- favoriser le maintien voire le développement de l'offre d'hébergement touristique de type gîte et camping,
- maintenir et éventuellement développer les lieux de promenade et de détente.

✱ UN DÉVELOPPEMENT DURABLE À FAVORISER

La commune de Cayriech souhaite s'inscrire dans une dynamique de développement durable. Cayriech a donc pour objectif de :

- favoriser le développement durable en proposant une zone naturelle dédiée à la production d'énergies renouvelables. Cette zone sera prévue sur des terres ne présentant que peu d'intérêt pour l'agriculture. Néanmoins, ce secteur n'empêche nullement la poursuite de l'exploitation des terres. Elle interdit simplement l'édification de bâtiments agricoles comme dans toute zone naturelle.

Cayrieich, un village dans un environnement rural d'exception

Cayrieich bénéficie d'un environnement d'une grande diversité paysagère et végétale. Consciente de la fragilité de son équilibre territorial, la commune affiche sa volonté de protéger voire de valoriser toutes les ressources de son territoire.

Pour cela, elle souhaite :

× SAUVEGARDER SON PATRIMOINE VÉGÉTAL

Le végétal constitue l'élément structurant du paysage de Cayrieich. De ce fait, la commune s'efforce de mener une politique de préservation et de développement d'arbres, d'arbustes et de haies champêtres. Ainsi, la commune souhaite conserver l'arboretum, poumon vert du village en zone naturelle. La commune souhaite ainsi prendre en considération cette omniprésence de la végétation dans son projet de développement par la recherche d'un traitement végétal des aménagements pour qu'ils s'intègrent au cadre rural.



× PROTÉGER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

La Lère, qui traverse Cayrieich de part en part, constitue un élément fort du territoire. La protection de ce cours d'eau et de sa ripisylve sera donc privilégiée à la fois pour permettre une préservation des équilibres naturels mais aussi pour prendre en compte le risque d'inondation identifié dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

De même, le Tapon et sa ripisylve seront également préservés. En outre, au titre de l'article 615.10 du Code Rural, les agriculteurs doivent consacrer 3% de leur surface au couvert environnemental. Ces surfaces devant être plantées prioritairement le long des cours d'eau. Les deux ripisylves seront donc classées en Espaces Boisés Classés afin d'assurer leur pérennité en plus de l'obligation de bandes enherbées au titre de l'écoconditionnalité.

En outre, afin de préserver le milieu naturel et assurer la salubrité publique, l'urbanisation sera privilégiée dans les secteurs desservis ou qui seront desservis par le réseau collectif d'assainissement.

*** PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE**

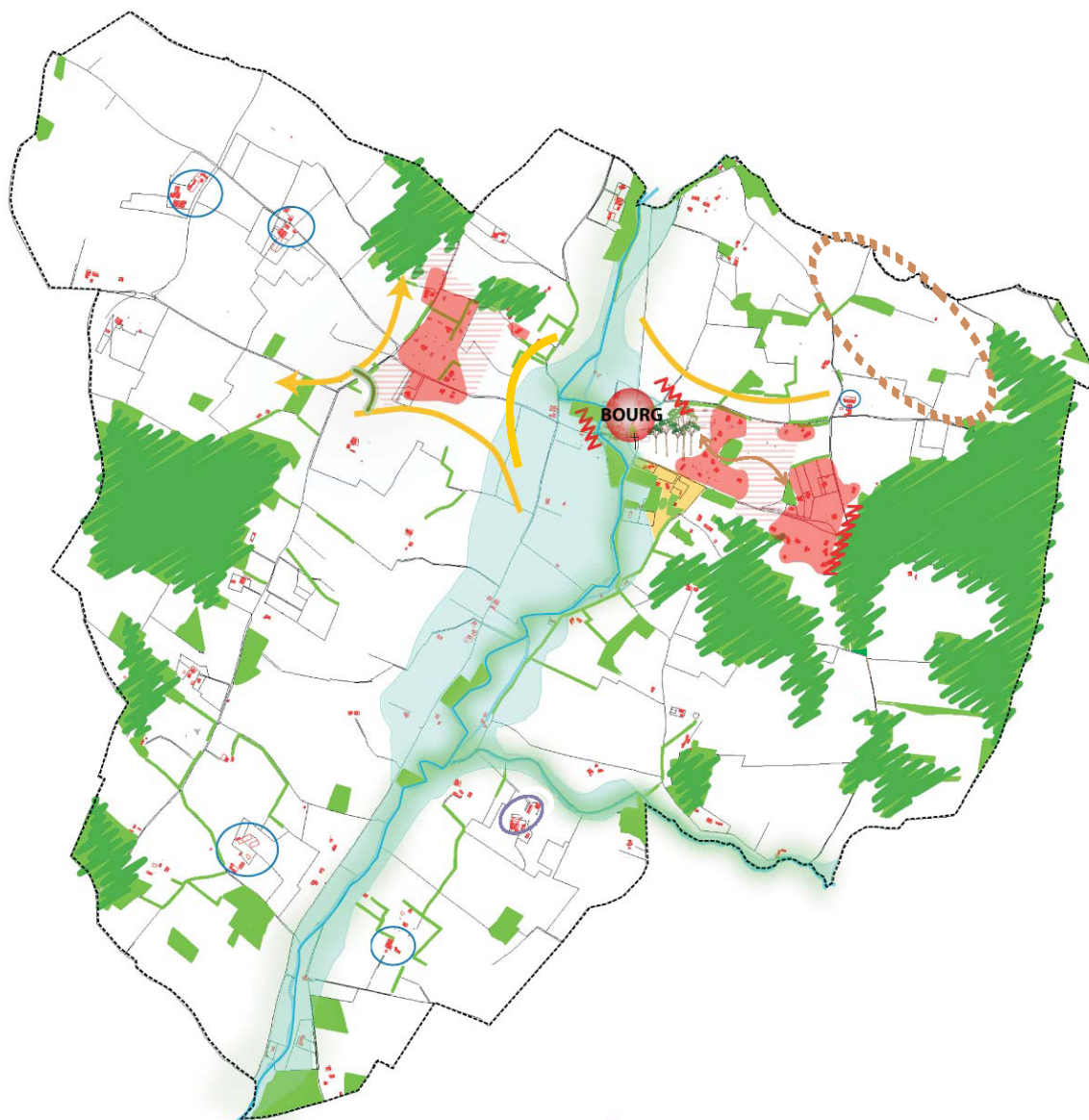
Le paysage est un autre élément important auquel Cayriech tient particulièrement. La charte paysagère du Pays Midi-Quercy sera donc prise en compte afin de favoriser une intégration paysagère des nouvelles constructions. En outre, le développement de l'urbanisation sera envisagé dans le respect de la végétation existante : haies, espaces boisés, ... (deux arbres dans le bourg sont repérés au titre de l'article L123-1 7°) qui formera la limite naturelle de l'urbanisation et qui limitera l'impact des constructions.



*** PERMETTRE À L'ACTIVITÉ AGRICOLE DE PERDURER**

L'activité agricole reste omniprésente sur Cayriech. Elle participe tant à l'identité qu'à l'économie du territoire. La commune souhaite donc aider les agriculteurs à poursuivre leur activité en définissant des entités agricoles cohérentes englobant les sièges d'exploitation et les terres de meilleure valeur productive.

L'organisation de l'expansion urbaine permettra de maintenir une activité agricole dans de bonnes conditions en luttant contre le mitage du territoire préjudiciable à la cohérence d'exploitations agricoles.



LÉGENDE

	Liaison piétonne entre le bourg et les quartiers périphériques traversant l'arboretum		Créer une zone dédiée aux énergies renouvelables
	Bourg original à préserver		Protéger durablement les espaces boisés
	Extension de l'urbanisation organisée en s'appuyant sur les espaces boisés et agricoles		Préserver les corridors biologiques
	Entrée de bourg identifiée		Intégration paysagère de l'entrée du quartier Gajou-Giscou
	Faire de l'arboretum un espace public central		Mettre en place des zones tampons entre espaces agricoles et espaces urbanisés
	Permettre l'évolution du camping		Maintenir les bâtiments agricoles dans des entités agricoles cohérentes
			Extension du cimetière par la création d'un columbarium et jardin du souvenir (pas de concession supplémentaire)